

ATTIJARI PREMIUM SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2026

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **ATTIJARI PREMIUM SICAV** » clos le **30 Juin 2026** et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels clos le 30 Juin 2026 annexés au présent rapport font apparaître un total actif de **63 740 763** dinars un actif net de **63 653 088** dinars et une valeur liquidative de **104,485** dinars. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers trimestriels sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité **ISRE 2410** "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conclusion de l'examen limité

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30 Juin 2026 tels qu'annexés au présent rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les observations suivantes :

- ❶ Le paragraphe (b) de la note (2.2) des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « **ATTIJARI PREMIUM SICAV** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties

prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

● La société « **ATTIJARI PREMIUM SICAV** » emploie 39,62% de son actif en disponibilités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis le 30 Juillet 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

Aymen EL ABED

BILAN
arrêté au 30-06-2026
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>31/12/2025</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	32 515 791	27 234 535
a - Actions Valeurs assimilées et droits rattachés		3 149 555	-
b - Obligations et Valeurs assimilées		29 366 236	27 234 535
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		31 224 489	94 767
a - Placements monétaires	3-3	5 971 594	-
b - Disponibilités	3-5	25 252 894	94 767
AC 3 - Créances d'exploitation	3-6	483	483
AC 4 - Autres actifs			
TOTAL ACTIF		63 740 763	27 329 785
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-9	73 915	41 445
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-10	13 759	12 833
TOTAL PASSIF		87 675	54 278
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-7	61 767 668	27 000 756
CP 2 - Sommes distribuables	3-8	1 885 420	274 751
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		625 589	-
b - Sommes capitalisables de la période		1 259 831	274 751
ACTIF NET		63 653 088	27 275 507
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		63 740 763	27 329 785

ETAT DE RESULTAT
Période du 01 janvier au 30-06-2026
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Note s	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 21/03/2025 au 31/12/2025
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	635 551	1 154 877	468 559
a - Dividendes		95 726	95 726	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		539 825	1 059 151	468 559
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	546 229	670 073	92 140
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 181 780	1 824 950	560 699
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-11	-212 545	-384 571	-134 938
REVENU NET DES PLACEMENTS		969 235	1 440 379	425 761
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-12	-30 196	-55 464	-19 473
RESULTAT D'EXPLOITATION		939 039	1 384 915	406 287
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-104 102	-125 083	-131 537
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		834 937	1 259 831	274 751
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		104 102	125 083	131 537
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-21 813	-21 813	-
* +/- values réalisées sur cession des titres		-29 617	316 675	204 649
* Frais de négociation de titres		-	-1	-65
RESULTAT NET DE LA PERIODE		887 609	1 679 775	610 872

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 30-06-2026

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/04/2026 au 30/06/2026	Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Période du 21/03/2025 au 31/12/2025
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net resultant des opérations d'exploitation</u>	887 609	1 679 775	610 872
a - Résultat d'exploitation	939 039	1 384 915	406 287
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-21 813	-21 813	-
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-29 617	316 675	204 649
d - Frais de négociation de titres	-	-1	-65
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>	<u>6 016 148</u>	<u>34 697 806</u>	<u>25 664 635</u>
a - Souscriptions	54 502 186	118 275 486	70 292 250
* Capital	53 083 681	115 957 415	69 770 800
* Régularisation des sommes non distrib.	277 052	356 822	383 124
* Régularisations des sommes distrib.	1 141 453	1 961 249	138 326
b - Rachats	-48 486 038	-83 577 680	-44 627 615
* Capital	-47 065 864	-81 479 296	-44 015 100
* Régularisation des sommes non distrib.	-235 855	-362 889	-342 652
- Régularisation des sommes distrib.	-1 184 320	-1 735 495	-269 863
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 903 757	36 377 581	26 275 507
<u>AN 4 - Actif Net</u>	-	-	-
a - En début de la période	56 749 331	27 275 507	1 000 000
b - En fin de la période	63 653 088	63 653 088	27 275 507
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>	-	-	-
a - En début de période	549 577	267 557	10 000
b - En fin de période	609 209	609 209	267 557
Valeur liquidative	104.485	104.485	101.943
AN 6 Taux de Rendement de la période	1.19%	2.49%	1.94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30/06/2026

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SICAV

ATTIJARI PREMIUM SICAV est une société d'investissement à capital variable de capitalisation de catégorie obligataire régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 19 décembre 2024 sous le n° 71-2024. La SICAV a été constituée le 21 Mars 2025, sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

La gestion d'ATTIJARI PREMIUM SICAV est confiée à la société de gestion « **Attijari Gestion** ».

Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est « **ATTIJARI BANK** ».

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30/06/2026** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au **30/06/2026** une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 30 juin 2026 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- *Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « **Juillet 2032** » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;*
- *A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « **Juillet 2032** » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».*

C. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4 Traitement des opérations de pension livrée

• **Titres mis en pension** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC1-Portefeuille-titres** ». A la date d'arrêté ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• **Titres reçus en pension** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC2- Placements monétaires et disponibilités** ». A la date d'arrêté cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non

échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2- Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à 32 515 791 Dinars et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2026	31/12/2025
Coût d'acquisition	31 355 817	27 072 000
- Obligations et valeurs assimilées	28 184 449	27 072 000
- Titres OPCVM obligataires	3 171 368	-
Plus ou moins -values potentielles	-21 813	-
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
- Titres OPCVM obligataires	-21 813	-
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	1 181 787	
Total	32 515 791	27 234 535

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 635 551 Dinars pour la période du 01/04/2026 au 30/06/2026

Et se détaillent comme suit :

Libellé	Période du 01-04-2026 au 30/06/2026	Période du 01-01-2026 au 30/06/2026	Période du 21-03-2025 au 31/12/2025
- Revenus des Obligations	5 255	39 899	307 957
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	534 570	1 019 252	160 602
- Revenus des titres OPCVM	95 726	95 726	-
Total	635 551	1 154 877	468 559

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste est égal à 5 971 594 au 30/06/2026 :

Libellé	30/06/2026	31/12/2025
Certificats de dépôts	5 970 621	-
Intérêts courus sur certificats de dépôts	974	-
TOTAL	5 971 594	-

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 546 229 Dinars pour la période 01/04/2026 au 30/06/2026 et se détaillent comme suit :

Libellé	Période du 01-04-2026 au 30/06/2026	Période du 01-01-2026 au 30/06/2026	Période du 21-03-2025 au 31/12/2025
- Intérêts du compte courant	389 950	397 960	1 894
- Intérêts des Certificats de Dépôt	156 279	272 113	90 246
Total	546 229	670 073	92 140

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à 25 252 894 Dinars et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2026	31/12/2025
- Avoirs en banque	43 260 828	1 510 190
- Sommes à l'encaissement	849 947	1 363 957
- Sommes à régler	-19 250 081	-2 781 273
- Intérêts courus/Cpte courant	392 200	1 894
Total	25 252 894	94 767

3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à 483 Dinars se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2026	31/12/2025
- Retenue à la source sur BTA	483	483
Total	483	483

3-7 Note sur le capital

Capital au 30-04-2026		
- Montant		55 760 084
- Nombre de titres		549 577
- Nombre d'actionnaires		149
Souscriptions réalisées		
- Montant		53 360 733
- Nombre de titres		526 019
- Nombre d'actionnaires nouveaux		88
Rachats effectués		
- Montant		-47 301 719
- Nombre de titres		466 387
- Nombre d'actionnaires sortants		65
Autres effets s/capital		
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		-21 813
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		-29 617
- Frais de négociation de titres		-
Capital au 30-06-2026		
- Montant		61 767 668
- Nombre de titres		609 209
- Nombre d'actionnaires		172

3- 8 Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondant aux sommes capitalisables de l'exercice en cours et aux sommes des exercices antérieurs et se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2026	31/12/2025
Sommes capitalisables de l'exercice en cours	1 259 831	274 751
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	625 589	-
Total	1 885 420	274 751

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à 73 915 Dinars et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2026	31/12/2025
- Gestionnaire	62 244	34 901
- Dépositaire	11 671	6 544
Total	73 915	41 445

3- 10 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à 13 759 Dinars et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2026	31/12/2025
- CMF à payer	6 338	3 466
- Etat taxes à payer	8 183	4 367
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	8 147	-
- Honoraires à payer (CAC)*	-8 909	5 000
TOTAL	13 759	12 833

*Suite au règlement des honoraires au cours du trimestre.

3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 212 545 Dinars pour la période 01/04/2026 au 30/06/2026 et se détaille

Comme suit :

Libellé	Période du 01-04-2026 au 30/06/2026	Période du 01-01-2026 au 30/06/2026	Période du 21-03-2025 au 31/12/2025
- Rémunération du gestionnaire	178 985	323 849	113 632
- Rémunération du dépositaire	33 560	60 722	21 306
Total	212 545	384 571	134 938

3- 12 . Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 30 196 Dinars pour la période 01/04/2026 au 30/06/2026 et se détaille

Comme suit :

Libellé	Période du 01-04-2026 au 30/06/2026	Période du 01-01-2026 au 30/06/2026	Période du 21-03-2025 au 31/12/2025
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	7 978	15 868	5 000
- Redevance CMF	18 801	34 018	11 936
-Autres charges	15	441	728
-TCL	3 402	5 137	1 809
Total	30 196	55 464	19 473

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % HTVA l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion» au 2eme trimestre 2026 s'élève à 178 985 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15 % HTVA l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au 2eme trimestre 2026 s'élève à 33 560 Dinars TTC.

Annexe I

Portefeuille Titres et Placements monétaires Au 30/06/2026

Désignation Du Titre		Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% Actif
CODE ISIN	Obligations		7 000 000,000	7 269 047,157	11,40%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2	25 000	2 500 000,000	2 556 654,794	4,01%
TN1T1YC5F1E6	BTK LEASING SUB 2025-1	10 000	1 000 000,000	1 059 129,863	1,66%
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1	30 000	3 000 000,000	3 144 013,150	4,93%
EOAB20261	AMEN BANK SUB 2026-1	5 000	500 000,000	509 249,350	0,80%
CODE ISIN	BTA & OBLIGATIONS ETAT		21 184 449,380	22 097 189,056	34,67%
TN0008000580	BTA 6,3 % OCTOBRE 2026	500	490 000,000	507 950,684	0,80%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	10 000	50 100,000	51 112,602	0,08%
TNJ1M1ZAWYG5	EMP NAT 2022 T2 CA TF	22 000	110 440,000	110 796,821	0,17%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	44 567	451 909,380	464 671,415	0,73%
TN9092FJVKK8	EMP NAT 2024 T4 CB TF	200 000	20 082 000,000	20 962 657,534	32,89%
CODE ISIN	OPCVM		3 171 367,929	3 149 554,665	4,94%
TNR7VU6134G3	AFC AMANETT SICAV	9 070	1 000 493,560	1 012 511,310	1,59%
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND	5 991	1 000 043,729	1 007 410,614	1,58%
TN0001600287	SUD OBLIGATAIRE	10 833	1 170 830,640	1 129 632,741	1,77%
CODE ISIN	CERTIFICATS DE DEPOTS		5 970 620,926	5 971 594,433	9,37%
TN1PR3SGGQI4	CD30/06/26_30J_6MD		5 970 620,926	5 971 594,433	9,37%
Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme			37 326 438,235	38 487 385,311	60,38%